

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt et un octobre deux mil dix neuf à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2019 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président

Nombre de conseillers	
En exercice	36
Présents	26
Votants	29

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM SAVARY (APREMONT SUR ALLIER), MANCION, BONDOUX, AMIOT (COURS-LES-BARRES), HURABIELLE, LORRE, LAINE SEJOURNE (CUFFY), LAURENT, CHASSIN, JAUBERT (JOUET sur L'AUBOIS), GIOT, MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON), CUISSET (LE CHAUTAY), DUCASTEL, MOREAU, MONNET, COMBEMOREL, PERRIOT, FONTAINE C., FONTAINE R. (LA GUERCHE sur L'AUBOIS), GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY), RATILLON, LIANO (MENETOU-COUTURE), De CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY), SAUVAGNAT, RODRIGUES (TORTERON).

EXCUSES ayant donné procuration : M. HENRY à M. PERRIOT (LA GUERCHE sur L'AUBOIS), M. RENAULT à M. GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY), Mme ALBERT (TORTERON) à Mme LORRE (CUFFY).

EXCUSES : Mmes et MM De BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER), BONTEMPS (COURS-LES-BARRES), LYON (CUFFY), BEATRIX, FLOUZAT (GERMIGNY-L'EXEMPT), BOUQUELY, ROSAURO (JOUET sur L'AUBOIS), OLLIER (LE CHAUTAY), SALIOU (LA GUERCHE sur L'AUBOIS).

ABSENT : M. MARCELOT (LA GUERCHE sur L'AUBOIS).

SECRETAIRE : M. RODRIGUES

Délibération n° 81/2019

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUi)**

**RETRAIT DE LA
DELIBERATION N°44/2019
TIRANT LE BILAN DE LA
CONCERTATION ET DE LA
DELIBERATION N°46/2019
ARRETANT LE PROJET
D'ELABORATION DU PLUi
DU 09 MAI 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération n°44/2019 du 09 mai 2019 tirant le bilan de la concertation;

Vu la délibération n°46/2019 du 09 mai 2019 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-16 et L.153-17;

Vu la transmission du projet arrêté au contrôle de légalité et aux Personnes Publiques Associées pour avis;

Vu l'avis défavorable de Madame la Préfète du Cher en date du 04 septembre 2019 sur le projet de PLUi arrêté;

Considérant les risques juridiques encourus pour la poursuite de la procédure d'élaboration et l'application ultérieure du PLUi.

Monsieur le Président propose de retravailler sur le projet en partenariat avec les services de l'Etat et notre bureau d'étude avant de le soumettre à enquête publique.

Suite à cette proposition, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

-RETIRE à l'unanimité la délibération n°44/2019 du 09 mai 2019 tirant le bilan de la concertation et la délibération n° 46/2019 du 09 mai 2019 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

-DIT que la présente délibération sera :

♦ publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois ;

♦ affichée durant un mois au siège de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois et dans les mairies des communes membres ;

-DIT que les Personnes Publiques Associées, en application des articles L. 153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme, seront informées de ce retrait ;

-DIT que le bilan de la concertation sera à nouveau tiré et le projet de nouveau soumis pour arrêt à l'occasion d'une prochaine séance ;

-DIT que la délibération et le projet modifié seront de nouveaux soumis aux règles de transmission susmentionnées et règles de publication définies par le Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 04 novembre 2019



Le Président

Olivier HURABIELLE

